

ANNEXE C

DEMANDE : Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS)

DEMANDE : Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et Bon d'études canadien (BEC)
La présente annexe est réservée seulement aux bénéficiaires qui sont résidents de la Saskatchewan.

Directives :

1. La présente annexe doit être remplie et signée par le(s) souscripteur(s) du régime enregistré d'épargne-études (REEE). Le parent ayant la garde ou le tuteur légal doit également la signer s'il s'agit d'une personne autre que le(s) souscripteur(s).
2. Veuillez lire attentivement le présent document. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les demander au fournisseur de REEE.
3. La présente annexe n'est valide que si elle est remplie, signée, datée et remise au fournisseur de REEE. **Ne l'envoyez PAS directement à Emploi et Développement social Canada (EDSC).**
4. Conservez une copie pour vos dossiers.

Fournisseur de REEE

REEE - N° de contrat

--	--

C-1

Renseignements sur le(s) souscripteur(s)

Vous êtes le **souscripteur** si vous avez ouvert le REEE pour l'enfant admissible.

Nom de famille du souscripteur

Prénom du souscripteur

Le cas échéant.

Nom de famille du cosouscripteur

Prénom du cosouscripteur

Dans un cas d'un **organisme d'aide à l'enfance**.

Nom de l'organisme

Nom du représentant de l'organisme

C-2

Renseignements sur les bénéficiaires

Si vous répondez **NON**, la SEEAS ne sera pas versée.

OUI NON

Un seul bénéficiaire est désigné dans ce REEE **OU** tous les bénéficiaires sont frères et sœurs **ET** tous les bénéficiaires dont le nom figure dans cette annexe sont résidents de la Saskatchewan (SK).

Le bénéficiaire est l'enfant nommé par le souscripteur qui recevra les incitatifs à l'épargne-études pour l'aider à payer ses études postsecondaires s'il est admissible en vertu des modalités du REEE.

Nom de famille du bénéficiaire

Prénom du bénéficiaire

Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Sexe

Résident de la SK depuis (aaaa/mm/jj)

masculin féminin

Nom de famille du bénéficiaire

Prénom du bénéficiaire

Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Sexe

Résident de la SK depuis (aaaa/mm/jj)

masculin féminin

Nom de famille du bénéficiaire

Prénom du bénéficiaire

Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Sexe

Résident de la SK depuis (aaaa/mm/jj)

masculin féminin

S'il y a plus de trois bénéficiaires, joignez des copies supplémentaires de la présente annexe.

Bénéficiaires supplémentaires - voir ci-jointe(s)

= Nombre total de bénéficiaires



C-3

Conditions régissant le versement de la SEEAS

Cette section explique les conditions pour le versement de la subvention dans un REEE.

1. Le bénéficiaire doit être un résident de la Saskatchewan au moment du versement d'une cotisation dans un REEE pour être admissible à la SEEAS.
2. La SEEAS ne peut être versée que si un bénéficiaire est désigné dans le REEE ou, s'il y en a plus d'un, que tous les bénéficiaires sont frères et sœurs.
3. Si le bénéficiaire a 16 ou 17 ans, au moins une des deux conditions ci-dessous doit être remplie pour qu'il puisse être admissible à recevoir la SEEAS :
 - Un minimum de 100 \$ de cotisations par année a été versé à un ou plusieurs REEE à l'égard du bénéficiaire au cours d'au moins quatre années quelconques avant la fin de l'année civile où le bénéficiaire atteint 15 ans, et n'en a pas été retiré. **OU**
 - Un minimum de 2 000 \$ de cotisations a été versé à un ou plusieurs REEE à l'égard du bénéficiaire avant la fin de l'année civile où le bénéficiaire atteint 15 ans, et n'en a pas été retiré.

C-4

Déclaration et consentement

Vous devez lire cette section et apposer votre signature pour recevoir la subvention dans le REEE.

J'autorise le fournisseur de REEE à demander au fiduciaire de faire la demande de la SEEAS à l'égard des bénéficiaires.

Je confirme que les bénéficiaires sont des résidents de la Saskatchewan et je consens à informer le fournisseur de REEE si, à n'importe quel moment, leurs situations venaient à changer.

J'autorise l'utilisation des renseignements relatifs à ce REEE, aux fins d'administration de la SEEAS.

Je comprends que la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Canada) me donne, à moi (ou à mon représentant autorisé), le droit d'accéder à mes renseignements personnels qui se trouvent en possession du gouvernement et, le cas échéant, à ceux des bénéficiaires, ou le droit de demander qu'on y apporte des corrections.

Je confirme avoir lu et compris le présent document, y compris la protection de mes renseignements personnels à la section C-5 et je consens à ce que mes renseignements personnels et, le cas échéant, ceux des bénéficiaires soient utilisés et partagés.

Signature du souscripteur

Date (aaaa/mm/jj)

Signature du cosouscripteur (*le cas échéant*)

Date (aaaa/mm/jj)

À remplir seulement s'il s'agit d'une personne autre que le souscripteur/cosouscripteur

Signature du parent ayant la garde ou du tuteur légal

Date (aaaa/mm/jj)

Nom du parent ayant la garde ou du tuteur légal (veuillez écrire en lettres moulées)



C-5

Protection de vos renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis en vertu de la loi *The Saskatchewan Advantage Grant for Education Savings Act* (gouvernement de la Saskatchewan), des *Saskatchewan Advantage Grant for Education Savings Regulations* (gouvernement de la Saskatchewan), de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (gouvernement du Canada), de la *Loi canadienne sur l'épargne-études* (gouvernement du Canada) et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (gouvernement du Canada) pour la gestion de la SEEAS.

Vous n'êtes pas obligé de fournir des renseignements personnels. Cependant, si vous refusez de fournir vos renseignements personnels, EDSC ne pourra pas verser au fiduciaire la SEEAS pour le bénéficiaire du REEE.

Les renseignements personnels que vous fournissez peuvent être utilisés par, et communiqués entre, les parties qui suivent aux fins de la gestion de la loi *The Saskatchewan Advantage Grant for Education Savings Act* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* : le gouvernement de la Saskatchewan, EDSC, l'Agence du revenu du Canada, le fournisseur de REEE et ses mandataires, le fiduciaire, et entre les fournisseurs de REEE lors du transfert de REEE.

Les renseignements peuvent être communiqués à une tierce partie découlant d'un contrat avec EDSC à des fins de sollicitation postale. Les renseignements que vous fournissez pourraient être utilisés à des fins d'analyse de politique, de recherche, de statistique ou d'évaluation. Les renseignements peuvent également être communiqués à Statistique Canada à des fins de recherche et de statistique. Toutefois, ces utilisations supplémentaires ne donneront jamais lieu à une décision administrative à votre sujet.

Lorsque ces renseignements sont sous le contrôle d'EDSC, ils sont traités conformément à la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, la *Loi canadienne sur l'épargne-études*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ainsi que toutes autres lois applicables.

Vous avez droit à la protection et à la consultation de vos renseignements personnels. Les fichiers de renseignements personnels EDSC PPU 506 et EDSC PPU 390 décrivent les genres de renseignements conservés par EDSC pour la gestion de la SEEAS par le Programme canadien pour l'épargne-études. La marche à suivre pour accéder à ces renseignements est décrite dans la publication gouvernementale intitulée Info Source, qui se trouve à Canada.ca/infosource-ESDC. Info Source Source peut également être consultée en ligne dans tout Centre Service Canada.

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels par l'institution. Des renseignements supplémentaires sont disponibles à www.priv.gc.ca/fr.

Cette section explique pourquoi vos renseignements sont recueillis et comment ils sont utilisés, partagés et protégés. Elle explique aussi comment vous pouvez avoir accès à vos renseignements personnels.

C-6

Définitions

Ces définitions ne sont fournies qu'à titre de renseignements et ne constituent pas les définitions acceptées conformément à la législation. En cas de contradiction, les définitions légales prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi canadienne sur l'épargne-études*, et la loi *The Saskatchewan Advantage Grant for Education Savings Act* auront préséance.

Fiduciaire : Organisme financier qui investit, administre et distribue les sommes d'argent dans le REEE du bénéficiaire.

Fournisseur de REEE (aussi appelé promoteur) : Individu ou organisme qui offre des REEE au public et qui ouvrira un REEE pour le souscripteur.

Parent ayant la garde ou tuteur légal : Individu, ministère, organisme ou établissement qui a la responsabilité de pourvoir aux soins de l'enfant et qui a légalement le droit de prendre des décisions touchant les intérêts de celui-ci.

Souscripteur : Individu ou organisme d'aide à l'enfance qui ouvre un REEE, désigne un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) et peut déposer des sommes d'argent (cotisations) dans le REEE.

Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS) : Un paiement de 10 % appliqué à la première tranche de 2 500 \$ des cotisations annuelles versées à un REEE, au nom d'un bénéficiaire admissible, jusqu'à la fin de l'année civile où ce dernier atteint ses 17 ans.

Pour plus de renseignements sur la Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan :

Téléphone : 1 888 276-3624 / 1 866 260-7723 pour les utilisateurs d'ATS seulement

Courriel : cesp-pcee@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Internet : www.canada.ca/ressourcesREEE